

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 24
Pouvoirs : 8
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
09/07/2018

Le 16 Juillet 2018, le bureau communautaire de Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Pierre LUCIDOR (Remplaçant Jean-Claude AUBERT), Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Jean-Claude AUBERT (Remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Pouvoir Vincent LAUTIER), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL, Marc PECHOUX (Pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Secrétaire de séance : Claude TRASSARD.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la partie d'eaux pluviales des travaux de mise séparatif de l'opération OP 73.08

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que la CCDSV réhabilite les réseaux d'assainissement sur la commune de Misérieux notamment pour réduire le débit d'eaux claires parasites permanentes et météoriques.

L'opération OP 73.08 (tranche T3 du Schéma Directeur) envisage la mise en séparatif des réseaux d'assainissement situés sur le chemin de la Clef Germain, le chemin de Cibeins et le chemin du Picou.

Les travaux consistent à poser 410 ml de canalisation d'eaux usées et 30 ml de canalisation d'eaux pluviales, à raccorder 14 branchements EU, à requalifier le réseau unitaire en réseau d'eaux pluviales. Le coût total de l'opération est estimé à 200 050 € HT avec 187 250 € HT pour les eaux usées (compétence de la CCDSV) et 12 780 € HT pour les eaux pluviales (compétence de la commune de Misérieux).

Afin de mutualiser les travaux de mise en séparatif, il est proposé dans le cadre de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP, de signer une convention de mandat entre la CCDSV et la commune par laquelle la commune confiera le suivi et la réalisation des travaux à la CCDSV.

La convention précisera les modalités de commande et de facturation et paiement des prestations. Le montant des prestations confiées à la CCDSV (maitrise d'œuvre, travaux, essai de réception) est estimé au stade AVP à 12 780 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de réalisation des travaux du volet « eaux pluviales » de la mise en séparatif de l'opération 73.08, sous convention de mandat pour le compte de la commune de Misérieux ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer la convention de mandat correspondante et tout document nécessaire ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants au volet « eaux pluviales » de mise en séparatif de l'opération 73.08 sont inscrits au budget assainissement collectif en dépenses et en recettes ;

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 JUIL. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180716-2018C89-AS

Affichage le : **20 JUIL. 2018**

A Trévoux, le 16/07/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

